

- Développer l'horticulture, la vanille, l'apiculture, l'élevage de porcs, poules pondeuses, poissons

- Reboiser et valoriser le bois

- Produire, transformer, conserver, commercialiser les produits agricoles provenant exclusivement des membres exploitants

- Acheter et utiliser les machines agricoles d'intérêt collectif, matériel, installations, animaux, plants, semences, engrais et tout autre produit

- Formation sur l'agriculture en général

- L'Évènementiel (Foire, Mini Foire, Mini Marché)

- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de Avatoru, Ohotu et Tiputa

Siège social : Avatoru Village - Rangiroa, au domicile du Président 98775 RANGIROA

Déclaration du 2 mars 2023 - Récépissé n° W9P1010573

ANNONCES DIVERSES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

PROFESSIONS REGLEMENTEES

Annonce n° 84882

Requête aux fins de nomination d'un notaire associé

Extrait de la requête présentée à Monsieur le Président de la Polynésie française en date du 23 janvier 2023.

Monsieur Le Président,

Nous soussignés,

Maître Dominique DUBOUCH et Maître Ariitu GUICHENU, notaires associés de la société civile professionnelle dénommée "Office notarial Dominique DUBOUCH, Ariitu GUICHENU" sise à PAPEETE, 11 rue du docteur Cassiau,

Conformément à l'article 70 de la délibération n°99-54 APF du 22 avril 1999 portant refonte du statut du notariat en Polynésie Française,

Avons l'honneur de solliciter la nomination de Monsieur Pierre-Henri ALLEGRE en qualité de notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial Dominique DUBOUCH, Ariitu GUICHENU".

Cette nomination aura pour conséquence la modification de la dénomination de l'office qui sera dès lors : "Office notarial Dominique DUBOUCH, Ariitu GUICHENU, Pierre-Henri ALLEGRE".

Les notaires associés, Me Dominique DUBOUCH et Me Ariitu GUICHENU

JEUX ET LOTERIES

Annonce n° 32527

Association SI NI TONG

Résultat de la tombola de l'Association SINITONG -

Année du Lièvre d'Eau -

Tirage du dimanche 29 janvier 2023 à 13H00

1er lot : 22 906 : 2 billets A/R PAPEETE – LOS ANGELES – PAPEETE

2ème lot : 13 753 : 2 billets A/R PAPEETE – SEATTLE - PAPEETE

3ème lot : 11 618 : 2 billets A/R PAPEETE – AUCKLAND – PAPEETE

4ème lot : 15 580 : 1 Séjour de 2 nuits pour 2 personnes en bungalow jardin au Sofitel Kia Ora Moorea

5ème lot : 16 591 : 1 Séjour de 2 nuits pour 2 personnes en bungalow jardin au Moorea Golf Lodge

6ème lot : 16 090 : 1 Bon repas d'une valeur de 40 000 XPF au restaurant Le Jasmin

7ème lot : 12 108 : 1 Bon repas d'une valeur de 40 000 XPF au restaurant Le Dahlia

8ème lot : 22 563 : 1 Bon repas d'une valeur de 30 000 XPF au restaurant Cécile

9ème lot : 19 410 : 1 Bon repas d'une valeur de 20 000 XPF au restaurant KIM

10ème lot : 14 181 : 1 Bon repas d'une valeur de 20 000 XPF au restaurant OCEAN

ENQUETES PUBLIQUES ET APPELS A PROJET

Annonce n° 72673

Services de Transport Sanitaire Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

1. Informations relatives à l'acheteur

1/ Catégorie : Association

2/ Noms et coordonnées de l'acheteur : Paris 2024 – Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques – 46 rue Proudhon 93210 Saint-Denis France, courriel : bmartinsnio@paris2024.org ; vallary@paris2024.org

3/ Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Paris 2024

2. Objet et caractéristiques principales

1/ Objet : Transport Médicalisé - Ambulances

2/ Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services

3/ Type de marché : Prestation de services

4/ Lieu d'exécution des prestations : France Métropolitaine & Tahiti

5/ Durée du marché : de la date de signature jusqu'au 31/12/2024

6/ Variantes autorisées : Non

3. Forme du marché : Prix unitaires et fermes

4. Prestations divisées en lots : Oui

Lot 1 : Ambulance bariatriques

Lot 2: Paris

Lot 3: Yvelines

Lot 4: Village de Marseille

Lot 5 : Village de Tahiti

Lot 6: Village de Lille

Lot 7 : Village de Châteauroux

Lot 8: Hôtel Satellite Football Bordeaux

Lot 9: Hôtel Satellite Football Lyon

Lot 10: Hôtel Satellite Football Nantes

Lot 11: Hôtel Satellite Football Nice

Lot 12: Hôtel Satellite Football Saint-Etienne

5. Type de procédure : Appels d'Offres Restreint

6. Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :

1/ Situation juridique, fiscale et sociale : définie dans le règlement de consultation

2/ Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : définis dans le règlement de consultation

7. Critères d'attribution : les critères et les conditions de mise en œuvre sont définis dans le règlement de consultation

8. Conditions de délai

1/ Date limite de remise des candidatures ou des offres : 05/04/2023 à 12h

9. Renseignements complémentaires

1/ Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : surftahiti@paris2024.org

2/ Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré sur demande par mail à l'adresse surftahiti@paris2024.org

10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1/ Contenu du pli à remettre : défini dans le règlement de consultation

2/ Adresse et modalités de remise des plis : les offres et les candidatures seront remises par email aux adresses suivantes : vallary@paris2024.org; bmartinsnio@paris2024.org

ou par pli cacheté dans une seule enveloppe portant le nom de la consultation, à déposer contre récépissé : dans les locaux de la Présidence de la Polynésie Française, à l'attention du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Quartier BROCHE, Av. Pouvanaa a Oopa, Papeete, Polynésie française

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées seront rejetés.

11. Instance chargée des procédures de recours :

En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, à l'exécution ou à l'interprétation du présent marché, les parties au marché conviennent de tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable entre elles dans un délai de deux mois. La recherche d'une solution amiable ne s'applique pas en cas de référé. Le cas échéant, les différends entre le Titulaire du marché et Paris 2024 seront tranchés par les Tribunaux compétents de Paris. Par exception à ce qui précède, si le prestataire à la qualité de consommateur, la loi applicable et la compétence des tribunaux seront ceux du lieu de résidence du prestataire.